

DÉPART EN RETRAITE À TAUX PLEIN REPOUSSÉ À 63 ANS



Le poids des chaînes négociées par la CFDT, la CFTC et la CGC

La CGT et FO ont refusé les propositions du Medef et ont quitté les négociations. La CFDT, la CFTC et la CFE-CGC demandent quelques aménagements mais acceptent le principe d'un accord sur la base des mesures proposées par le Medef.

Cet accord de principe est tout simplement scandaleux. Sur les 6 milliards d'économies, il y a 5,7 milliards qui seront faites sur le dos des salariés et des retraités, et seulement 300 millions par le patronat. Les signataires valident de facto un nouveau report de l'âge de la retraite, ceci est inacceptable pour la CGT. Il y avait d'autres solutions. Par exemple, appliquer la loi sur l'égalité salariale entre femmes et hommes, qui est actuellement bafouée. Ainsi la moitié du déficit serait comblé.

Alors même que le gouvernement ne propose que 0.1% de valorisation des pensions de retraite en 2015, cet accord va encore diminuer de 8.5% la pension des futurs retraités des prochaines décennies.

« Ce sont toujours les mêmes qui paient : les salariés, les privés d'emploi, les retraités, et puis toujours les mêmes qui encaissent : le patronat et le Medef »

Philippe MARTINEZ
Secrétaire Général de la CGT

Départ à 62 ans :
un abattement de 10% sera appliqué sur la pension de retraite complémentaire pendant 2 voire 3 années !!!

Départ à 63 ans :
retraite complémentaire à taux plein

Départ à 65 ans :
majoration de retraite complémentaire de 20%

MENACES SUR LES RETRAITES COMPLEMENTAIRES...

COTISER POUR SA RETRAITE EST OBLIGATOIRE ! LA TOUCHER L'EST BEAUCOUP MOINS ...



